

COMITÉ DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE
69ème session
Point 6 b) de l'ordre du jour

TC 69/6(b)
8 mars 2019
Original: ANGLAIS

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

b) Élaboration de politiques des transports maritimes

Note du Secrétariat

RÉSUMÉ

Résumé analytique: On trouvera dans le présent document des renseignements actualisés sur les travaux menés par le Secrétariat pour renforcer l'assistance apportée aux États Membres dans le cadre de l'élaboration de politiques nationales en matière de transports maritimes.

Orientations stratégiques, le cas échéant: 1 et 4

Résultats: 1.8 et 4.2

Mesures à prendre: Paragraphe 7

Documents de référence: TC 68/5(a), TC 67/5(a), TC 66/5(a) et TC 65/6(a)

Introduction

1 À sa soixante-huitième session, le Comité a été informé des travaux menés par le Secrétariat pour aider les États Membres à élaborer et à adopter des politiques nationales en matière de transports maritimes.

Programme de formation et vidéos visant à promouvoir les politiques nationales en matière de transports maritimes

2 Le Comité se souviendra peut-être que l'Université maritime mondiale (UMM), en étroite coopération avec le Secrétariat, a élaboré un programme de formation pour aider à exécuter les activités d'assistance technique relatives aux politiques nationales en matière de transports maritimes. Les versions française et espagnole du programme de formation ont été achevées au cours de l'année 2018 et la version espagnole a récemment été utilisée pour la tenue d'un atelier au Mexique. Le programme de formation, qui comprend des éléments d'appui à l'atelier et au séminaire, a une large portée mondiale et permet aux participants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour élaborer ces politiques qui, à leur tour, favoriseront le respect des obligations qui incombent aux États du pavillon, aux États du port et aux États côtiers, et permettront d'améliorer le développement du secteur des

transports maritimes et sa réglementation. Il est rappelé aux États Membres que l'atelier de trois jours est destiné aux fonctionnaires et autre personnel du gouvernement qui participent à l'élaboration et à la mise au point des politiques nationales en matière de transports maritimes, tandis qu'un séminaire d'une journée est destiné aux hauts fonctionnaires qui procèdent à l'examen de ces politiques et en recommandent l'adoption.

3 Outre les supports de formation, le Secrétariat a produit deux courtes vidéos, également en coopération avec l'UMM, en vue de promouvoir et de préconiser l'élaboration et l'adoption de politiques nationales en matière de transports maritimes. La première vidéo, à l'intention des ministres et des hauts fonctionnaires, est également sous-titrée en français et en espagnol, tandis que la seconde, un peu plus longue, actuellement disponible en anglais, sera également sous-titrée dans ces langues. Les deux vidéos constituent un outil précieux pour aider le Secrétariat et les hauts fonctionnaires dans leurs efforts de sensibilisation à l'importance et à l'utilité de ces politiques pour le développement durable du secteur maritime d'un pays et pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, en particulier à l'échelle nationale. De plus amples renseignements sur les deux vidéos promotionnelles sont disponibles dans les lettres circulaires de l'OMI No 3930, 3930/Add.1 et 3930/Add.2.

Exécution d'activités liées aux politiques en matière de transports maritimes

4 Depuis 2015, année au cours de laquelle le Secrétariat a présenté le principe consistant à aider les États Membres à élaborer leurs politiques nationales en matière de transports maritimes et a pris des mesures connexes, notamment en exécutant des activités de formation à cet égard, un total de 14 ateliers et séminaires nationaux et régionaux ont été organisés dans le monde. En outre, trois séminaires sur les politiques en matière de transports maritimes se sont tenus à l'intention des étudiants qui suivaient le cursus de troisième cycle à l'Institut de droit maritime international (IMLI) de l'OMI. En 2018, quatre ateliers nationaux se sont tenus aux Philippines (mars 2018), au Kenya (mai 2018), au Myanmar (octobre 2018) et au Mexique (novembre 2018). Il est prévu que quatre autres ateliers nationaux se tiennent en 2019 au Ghana (mars 2019), à Saint-Kitts-et-Nevis (mai 2019), au Chili (octobre 2019) et à Madagascar (dates à déterminer). Par ailleurs, le Secrétariat continuera d'organiser des séminaires à l'IMLI et, à la fin de 2019, commencera à organiser le même séminaire pour les étudiants de l'UMM. Les États Membres intéressés qui souhaiteraient tirer profit de cette formation sont invités à soumettre, dans les meilleurs délais aux fins de la planification, une demande par écrit au Directeur de la Division de la coopération technique.

5 Les politiques nationales en matière de transports maritimes renforcent les capacités maritimes et contribuent à la réalisation des ODD. Associées aux profils maritimes de pays, elles pourraient faciliter l'intégration du secteur maritime dans les plans de développement nationaux lors de la mise au point du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) à l'échelle nationale. Les États Membres sont donc encouragés à entreprendre d'élaborer et d'adopter des politiques nationales en matière de transports maritimes en vue d'assurer la gestion et le développement durables du secteur maritime.

Mesures à prendre à l'avenir

6 En 2020, le Secrétariat a l'intention de réviser le programme de formation relatif aux politiques nationales en matière de transports maritimes, qui est utilisé depuis quatre ans, en tenant compte des faits nouveaux, de l'expérience acquise et des enseignements tirés des ateliers et séminaires qui se sont tenus à ce jour, ainsi que des renseignements communiqués en retour des participants. On s'attend à ce qu'un programme de formation mis à jour contribue à améliorer et à mieux cibler l'exécution de ces activités et, partant, à aider les bénéficiaires et

les pays bénéficiaires à élaborer, à adopter et à mettre en œuvre des politiques de transports maritimes.

Mesures que le Comité est invité à prendre

7 Le Comité est invité à examiner les renseignements communiqués dans le présent document et à formuler les observations qu'il jugera appropriées.
